

Personnes prises en charge pour épilepsie en 2019

1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses

(https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/rapport_charges_et_produits_-_propositions_de_lassurance_maladie_pour_2022_juillet_2021.pdf).

- Champ : Tous régimes confondus pour les effectifs, les taux et les dépenses (sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict)). Seules les dépenses individualisables, pouvant être rattachées à un bénéficiaire de soins, sont prises en compte.

- Méthode : algorithme de définition de la pathologie : Personnes ayant une Affection de Longue Durée au cours de l'année n avec codes CIM-10 d'épilepsie ou d'état de mal épileptique, et/ou personnes hospitalisées en médecine, chirurgie, obstétrique (diagnostic principal ou relié) pour ces mêmes motifs au cours des années n à n-4.

- Les standardisations sont réalisées sur les structures d'âge et de sexe de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2020, permettant des comparaisons indépendamment de ces deux facteurs.

- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2019, on dénombre 342 400 personnes prises en charge pour épilepsie, dont 47% de femmes. Les âges moyen et médian sont respectivement de 49 ans et 51 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 17%, dont 57% sont des femmes. Dans l'ensemble, 55% des personnes sont prises en charge pour ALD en rapport avec l'épilepsie. Le taux brut tous régimes confondus est de 5,17% personnes (le dénominateur correspondant aux 66 266 700 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 5,14% personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc), 6,52% sont prises en charge pour épilepsie, contre 4,42% de la population générale de même âge et de même sexe (taux standardisés : 7,09% contre 4,43%).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts
des personnes prises en charge pour épilepsie par classe d'âge en 2019**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Hommes							
Effectif	21 700	33 700	46 700	28 700	24 600	25 600	181 000
Taux brut	3,64‰	4,52‰	5,72‰	7,19‰	7,14‰	9,78‰	5,72‰
Femmes							
Effectif	17 800	30 700	37 600	21 400	19 600	34 300	161 400
Taux brut	3,12‰	3,82‰	4,29‰	4,96‰	5,09‰	8,64‰	4,66‰
Total							
Effectif	39 500	64 400	84 300	50 200	44 200	59 900	342 400
Taux brut	3,38‰	4,16‰	4,98‰	6,04‰	6,05‰	9,09‰	5,17‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés
des personnes prises en charge pour épilepsie par région en 2019**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	20 000	5,29‰	5,26‰	17 200	4,20‰	4,18‰	37 300	4,72‰	4,71‰
Bourgogne-Franche-Comté	8 200	6,22‰	6,08‰	7 200	5,05‰	4,93‰	15 300	5,61‰	5,49‰
Bretagne	10 900	6,85‰	6,65‰	9 600	5,53‰	5,33‰	20 500	6,16‰	5,97‰
Centre-Val de Loire	6 300	5,22‰	5,10‰	5 600	4,26‰	4,19‰	11 900	4,72‰	4,63‰
Corse	900	6,14‰	5,98‰	800	5,22‰	5,10‰	1 700	5,66‰	5,53‰
Grand Est	16 300	6,47‰	6,39‰	14 600	5,34‰	5,29‰	30 800	5,88‰	5,82‰
Guadeloupe	1 500	8,78‰	8,53‰	1 100	5,08‰	5,09‰	2 600	6,73‰	6,64‰
Guyane	600	6,31‰	7,57‰	400	4,07‰	4,80‰	1 000	5,09‰	6,05‰
Hauts-de-France	17 500	6,20‰	6,29‰	16 100	5,24‰	5,31‰	33 600	5,70‰	5,78‰
Ile-de-France	26 100	4,55‰	4,73‰	24 000	3,81‰	4,04‰	50 200	4,16‰	4,37‰
Martinique	1 500	9,29‰	8,77‰	1 000	5,13‰	5,15‰	2 500	6,97‰	6,77‰
Mayotte	100	2,43‰	2,83‰	< 100	1,24‰	1,57‰	200	1,78‰	2,14‰
Normandie	9 900	6,39‰	6,30‰	8 500	4,98‰	4,90‰	18 500	5,65‰	5,57‰
Nouvelle Aquitaine	16 800	5,90‰	5,69‰	15 500	4,95‰	4,77‰	32 200	5,40‰	5,21‰
Occitanie	17 000	6,00‰	5,82‰	15 500	5,03‰	4,90‰	32 500	5,49‰	5,35‰
Pays de la Loire	9 000	4,96‰	4,91‰	7 600	3,89‰	3,84‰	16 700	4,41‰	4,36‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	14 200	5,76‰	5,63‰	13 700	5,01‰	4,92‰	27 900	5,37‰	5,26‰
Réunion	3 800	8,54‰	9,40‰	2 600	5,30‰	6,30‰	6 400	6,84‰	7,75‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

3. Mortalité quelle que soit la cause

Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité des personnes prises en charge pour épilepsie par classe d'âge en 2019

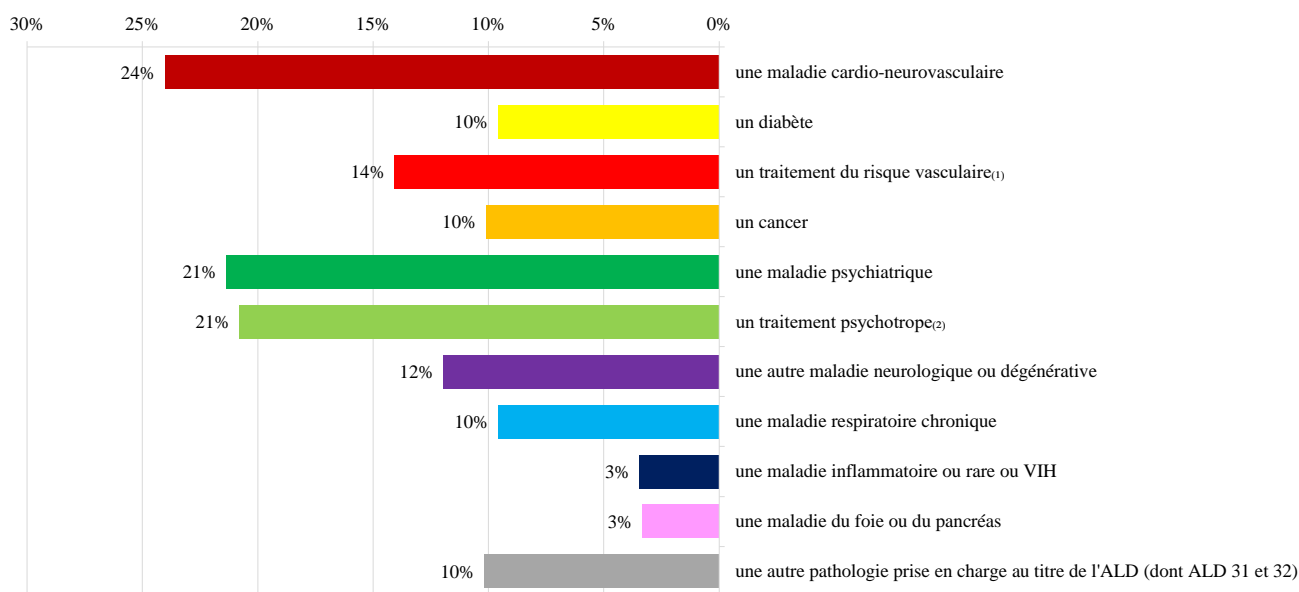
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	100	300	1 300	1 800	2 200	6 400	12 100
Effectif total	33 900	57 400	75 300	43 500	36 600	44 200	290 900
Taux brut	0,40%	0,49%	1,78%	4,12%	5,99%	14,38%	4,16%

Source : SNIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes prises en charge pour épilepsie décédées en 2019 sont respectivement de 73 ans et de 76 ans.

4. Polypathologie et traitements

Graphique 1. Parmi les personnes prises en charge pour épilepsie, pourcentage de personnes avec au moins...



Source : SNIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

⁽¹⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie coronaire, un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou une artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou une insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou un diabète

⁽²⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 167 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 605 millions d'euros (0,4%) sont attribués à la prise en charge pour épilepsie :

- 280 millions d'euros pour les soins de ville (46%)
- 250 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (41%)
- 76 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (13%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 1 770 euros par personne (Tous régimes confondus).

6. Evolutions entre 2015 et 2019

a. Evolution des effectifs et taux entre 2015 et 2019

Entre 2015 et 2019, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes prises en charge pour épilepsie est de 2,61%. L'évolution brute de la prévalence entre 2015 et 2019 est de 0,04 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, les résultats ne sont pas modifiés.

b. Evolution des dépenses entre 2015 et 2019

Entre 2015 et 2019, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables à l'épilepsie est de 3,25%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de 0,63%.